

# Arrêté n° 23/067/CM

Désignation de Monsieur Martial Alvarez, XXème vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en qualité de représentant de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Commission d'Appel d'Offres du 10 février 2023

# VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-18, L. 5211-2, L. 5211-9, L. 5211-10 et suivants ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République;
- L'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- La délibération HN 010-8082/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 juillet 2020 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La délibération n°FBPA 02/12442/22/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 20 octobre 2022 portant élection de Monsieur Pascal Montecot en qualité de 1er vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- L'arrêté n°20/204/CM portant désignation de Monsieur Pascal Montecot, en qualité de représentant de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Commission d'Appel d'Offres;
- La délibération n° HN 004-8068/20/CM du Conseil de la Métropole du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Martial Alvarez en qualité de XXème vice-président.

# **CONSIDÉRANT**

- La convocation à la Commission d'Appel d'Offres pour une tenue le 10 février 2023;
- L'empêchement de Monsieur Pascal Montecot à siéger au sein de ladite commission prévue à cette date;

## ARRETE

## Article 1:

Du fait de l'empêchement de Monsieur Pascal Montecot pour présider la Commission d'Appel d'Offres du 26 janvier 2023, Monsieur Martial Alvarez, XXème vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, est désigné pour représenter la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette commission.

Il en assurera la présidence.

## Article 2:

La désignation définie à l'article précédent implique délégation de signature de toutes les pièces et actes qui y sont relatifs.

Cette délégation vaut également pour la signature électronique des actes dématérialisés.

## Article 3:

Le présent arrêté prend effet à la date de publication.

## Article 4:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône et au Comptable Public de Marseille.

#### Article 5:

Conformément à l'article R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication / notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

## Article 6:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 6 février 2023

**Martine VASSAL**